



**« Les aides au numérique destinées
aux entreprises polynésiennes »**

Vendredi 16 septembre 2022



NEW

ACN

AIDE A LA CREATION NUMERIQUE

Références réglementaires :

Loi du pays n°2022-32 du 23 août 2022 portant création d'un dispositif d'aide à la création numérique ACN

Arrêté n°1886 CM du 9 septembre 2022 portant application de la Loi du pays n°2022-32 du 23 août 2022 portant création d'un dispositif d'aide à la création numérique – ACN

ACN, pour financer quoi ?

- La conception de site internet et/ou d'application mobile permettant la présentation ou vente de produits et/ou services

ACN, pour qui ?

- Toutes les entreprises immatriculées en Polynésie française et dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 25 millions de francs CFP

ACN, combien ?

- L'aide est de **350 000 F CFP** soit 50% du montant total des dépenses locales (frais internes et externes à la conception de site et/ou application)

ACN, comment ?

- La demande se fait avant d'engager la dépense (devis)
- Les démarches se font via www.dgen.pf ou www.mes-démarches.gov.pf

ACN, quand ?

- Depuis le 15 septembre 2022



Budget 2022
2 000 000 F CFP



ACI

AIDE A LA CONNEXION INTERNET

Références réglementaires :

Délibération n°2016-97 APF du 13 octobre 2016 modifiée, portant création du dispositif d'aide à la connexion des entreprises – ACE en Polynésie française

Arrêté n°1635 CM du 27 octobre 2016 modifié, portant application de la délibération n° 2016-97 APF du 13 octobre 2016 modifiée, portant création du dispositif d'aide à la connexion des entreprises – ACE en PF

Quand ?

- Depuis 2016



ACI, pour financer quoi ?

- Les frais pour se connecter à l'Internet
- Les frais d'acquisition de petit matériel informatique

ACI, pour qui ?

- Toutes les entreprises immatriculées en Polynésie française
- Seules les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 20 millions de francs CFP peut solliciter une aide à l'achat de petit matériel informatique

ACI, combien ?

- 300 000 F CFP soit 70% du montant total des dépenses de connexion Internet ou 200 000 F CFP si le CA est supérieur à 20 millions de francs CFP
- 150 000 F CFP d'aide plafonnée pour l'achat de petit matériel informatique

ACI, comment ?

- La demande se fait avant d'engager la dépense (devis)
- Les démarches se font www.dgen.pf ou www.mes-démarches.gov.pf





AID

AIDE A L'INCLUSION DIGITALE

Références réglementaires :

Loi du pays n°2020-30 du 17 septembre 2020 portant création du dispositif d'aide à l'inclusion digitale (AID) en Polynésie française

Arrêté n°1623 CM du 20 octobre 2020 portant application de la loi du pays n°2020-30 du 17 septembre 2020 portant création du dispositif d'aide à l'inclusion digitale (AID) en Polynésie française

Quand ?

- Depuis 2020

AID, pourquoi ?

- Rendre les outils et ressources du numériques accessibles à chaque individu, principalement l'Internet.

AID, pour qui ?

- Les associations immatriculées en P.F. depuis 3 ans, dont l'objet porte sur :
 - l'insertion à l'emploi (formation pour accéder à l'emploi) ;
 - la cohésion sociale (soutien à la cellule familiale, lutte contre l'illettrisme) ;
 - la santé (lutte contre les dépendances, sensibilisation à l'hygiène).

AID, pour financer quoi ?

- Les frais pour se connecter à l'Internet
- Les frais d'acquisition de petit matériel informatique

AID, Combien ?

- 300 000 F CFP d'aide plafonnée pour les dépenses de connexion Internet
- 400 000 F CFP d'aide plafonnée pour l'achat de petit matériel informatique

Aid, comment ?

- La demande se fait avant d'engager la dépense (devis)
- Les démarches se font www.dgen.pf ou www.mes-démarches.gov.pf



**AIDE À L'INCLUSION
DIGITALE**

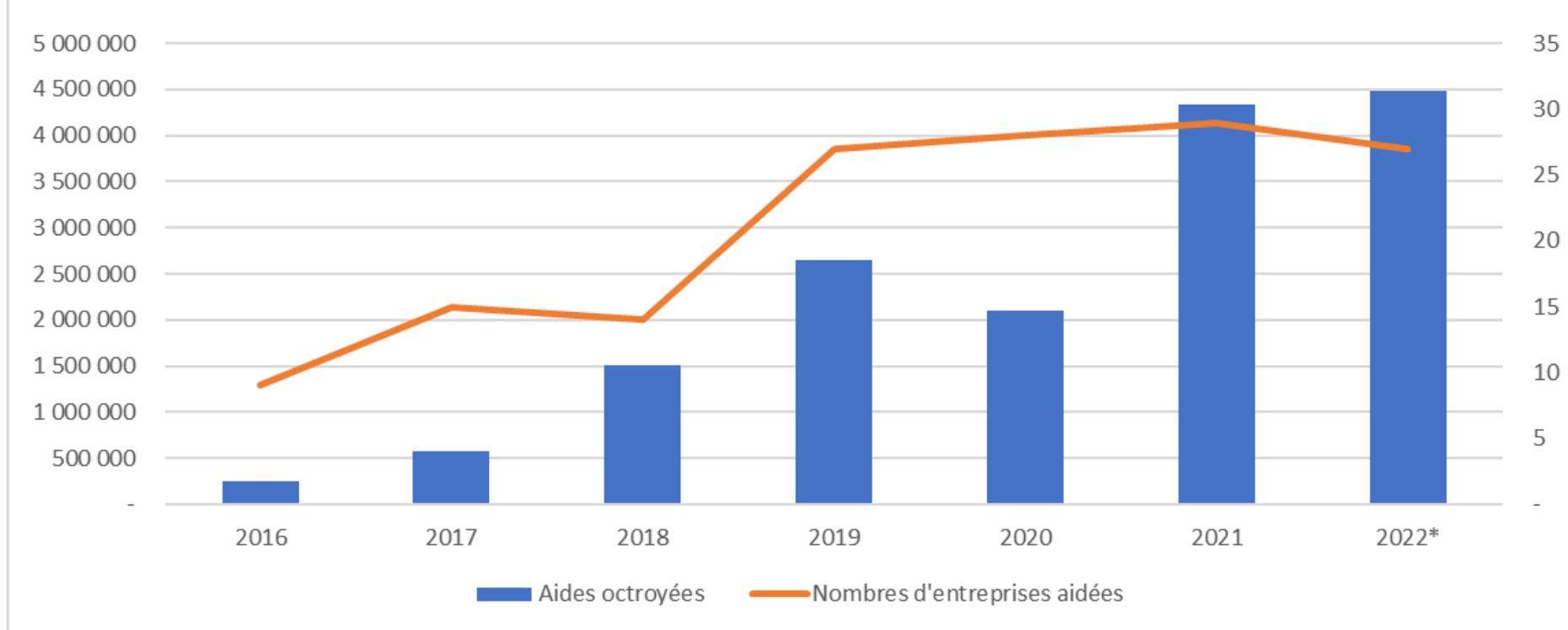
Les outils et ressources du numérique
accessibles pour chacun

**2 associations aidées en
2022 pour 718 680 F CFP**



Quelques chiffres ...

Evolution des aides à la connexion Internet



Objectifs 2023

- ACN = 25 sites internet et/ou application mobile soutenus dans leur conception locale
- ACI = 50 entreprises polynésiennes aidées dans leur connexion à l'Internet
- AID = 4 nouvelles associations soutenues dans leur projet d'inclusion digitale